

## Informations sur les plates-formes d'exécution et brokers (MiFID II – Article 27)

Le présent document a pour objet de préciser, pour chaque catégorie d'instruments financiers, le classement des cinq premières plates-formes d'exécution sur le plan des volumes de négociation sur lesquelles Natixis Wealth Management (ci-après « la Banque ») a exécuté des ordres de clients au cours de l'année 2017 et des informations synthétiques sur la qualité d'exécution obtenue.

Ce rapport se conforme aux exigences de l'article 27 de la directive européenne 2014/65/UE sur les instruments financiers « MiFID II ». Comme précisé par le régulateur, il est produit en application de la règle du « Best Effort » et sur la base des connaissances de Natixis Wealth Management pour l'année 2017, notamment en ce qui concerne la classification des produits et la distinction client professionnel / client non professionnel.

Le présent rapport s'applique à Natixis Wealth Management, quel que soit le lieu d'exécution de l'ordre. Il est disponible sur le site de Natixis Wealth Management ([www.wealthmanagement.natixis.com](http://www.wealthmanagement.natixis.com)).

Les données présentées dans ce rapport s'appliquent aux clients professionnels et non professionnels (au sens de MiFIDII), selon la catégorie qui leur a été attribuée par Natixis Wealth Management. La présente politique ne s'applique pas aux contreparties éligibles.

Le présent rapport s'applique lors de la fourniture des services financiers suivants :

- Réception-transmission d'ordres(RTO) et,
- Conseil en investissement

L'activité de gestion sous mandat, déléguée par Natixis Wealth Management à sa filiale VEGA Investment Managers est donc exclue du périmètre de ce rapport.

Les « produits » concernés par le présent rapport sont :

- les instruments financiers au sens de MiFID II et,
- les opérations de financement sur titres (prêt ou emprunt de titres, pension livrée, repos etc.).

En accord avec sa politique de sélection Natixis Wealth Management n'exécute pas les ordres de ses clients mais a délégué à NEM et à NAM Finance le soin de sélectionner des intermédiaires de façon à ce que l'exécution par ces intermédiaires corresponde à sa politique de meilleure exécution.

La Banque s'assure que NEM et NAM Finance prennent toutes les mesures raisonnables afin d'obtenir le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres qui leur sont transmis, conformément à leur obligation de meilleure exécution envers la Banque. NEM et NAM Finance ont sélectionné à cet effet des brokers, des plates-formes de négociation et des contreparties afin de répondre à leurs obligations.

Ces brokers d'exécution sont revus à fréquence régulière par NEM et NAM Finance qui examinent la qualité des services proposés et l'accès au marché proposé par le broker.

Une notation est utilisée sur les critères suivants :

- program trading
- liquidité
- traitement des ordres à la voix
- qualité de la relation commerciale

À ces critères s'ajoute une analyse des exécutions réalisées.

Un comité périodique évalue la qualité de la relation avec les brokers, les plates-formes de négociation et les contreparties. Les défaillances éventuelles sont identifiées et corrigées.

NEM et NAM Finance ont mis en place un dispositif de contrôle et de reporting de l'activité des brokers. Le dispositif pour s'assurer du meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres

repose également sur l'analyse d'un reporting des coûts de transaction et la réalisation de contrôles de second niveau portant sur la qualité de sélection et d'exécution.

Le détail de la politique de meilleure exécution et de meilleure sélection de Natixis Wealth Management est disponible sur son site.

## Rapport relatif aux Actions

Classe d'actifs		ACTIONS			
Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente		NON			
Top 5 Venues en terme de volume (par ordre décroissant)	Volume d'ordres passés exprimé en pourcentage du volume total de la classe d'actifs	Volume d'ordres exécutés exprimé en pourcentage du volume total de la classe d'actifs	Pourcentage d'ordres "passive"	Pourcentage d'ordres "agressive"	Pourcentage d'ordres routés
Natixis KX1WK48MPD4Y2NCUIZ63		95,24%			93,98%
Invest Securities 969500JAO8NC3167JL27		2,21%			0,00%
Exane 969500UP76J52A9OXU27		1,45%			0,00%
Kepler Chevreux 9695005EOZG9X8IRJD84		0,74%			0,00%
CIC Securities N4JDFKKH2FTD8RKFXO39		0,39%			0,00%

## Rapport relatif aux Obligations

Classe d'actifs		OBLIGATIONS			
Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente		NON			
Top 5 Venues en terme de volume (par ordre décroissant)	Volume d'ordres passés exprimé en pourcentage du volume total de la classe d'actifs	Volume d'ordres exécutés exprimé en pourcentage du volume total de la classe d'actifs	Pourcentage d'ordres "passive"	Pourcentage d'ordres "agressive"	Pourcentage d'ordres routés
BNP Paribas Arbitrage 549300WCGB70D06XZ554		34,09%			0,00%
Société Générale O2RNE8IBXP4R0TD8PU41		26,80%			0,00%
Oddo & Cie 969500219DJH23449O66		14,77%			0,00%
Natixis KX1WK48MPD4Y2NCUIZ63		14,68%			9,32%
HSBC F0HUI1NY1AZMJMD8LP67		9,66%			0,00%